



AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DIÉTÉTIQUE

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Notre mutualité accorde une intervention de 10,00 EUR par séance chez un diététicien ou, à partir du 1^{er} janvier 2015, pour un traitement organisé par Weight Watchers Belgium sa.

Une prescription médicale doit accompagner la demande.

L'intervention est octroyée si au moins 6 séances ont été suivies.

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le(la) diététicien(ne)

DATE	MONTANT	SIGNATURE + CACHET DIETETICIEN(NE) / WEIGHT WATCHERS	NOM PRESCRIPTEUR + N° INAMI